Déclaration de reconnaissance mutuelle

aux fins de l'article 4 du règlement (UE) 2019/515 du Parlement européen et du Conseil (1).

Partie I

1. Numéro d'identification unique des marchandises ou du type de marchandises :
LWF 60 (869G20, 869G06, 869G16, 869G01, 869G11, 869G12, 869G13, 869G53, 869G54, 869G96, 869G97, 869G22, 869G57)

LWF 60 SL (869H20, 869H06, 869H16, 869H01, 869H11, 869H12, 869H13, 869H53, 869H54, 869H96, 869H97, 869H22, 869H57)

2. Nom et adresse de l'entreprise :
Fabricant: FAKRO Sp. z o.o.
Rue Węgierska 144a
33-300 Nowy Sącz, Pologne

3. Description des marchandises ou du type de marchandises faisant l'objet de la déclaration de reconnaissance mutuelle :

LWF 60 (LWF 60 SL) est un escalier résistant au feu avec une échelle en bois pliante.
Les escaliers assurent un niveau élevé de protection contre les incendies (60 minutes) et permettent un accès confortable et sûr aux chambres mansardées.
Les escaliers résistants au feu sont destinés à être installés dans des endroits où, conformément au droit de la construction, il est nécessaire d'utiliser ce type d'escalier.



4. Déclaration et informations concernant la légalité de la commercialisation des marchandises ou du type de marchandises :

4.1. Les biens ou le type de biens décrits ci-dessus, y compris leurs caractéristiques, sont conformes à la législation suivante applicable en **République slovaque** :
- Loi n° 133/2013 Sb. " Sur les produits de construction et sur les modifications de certaines lois " (Zákon č. 133/2013 Z. z. "O stavebných výrobkoch a o zmene a doplnení niektorých zákonov"),
- Ordonnance n° 162/2013 "Ordonnance du ministère des transports, de la construction et du développement régional de la République slovaque établissant la liste des groupes de produits de construction et des systèmes d'évaluation des paramètres" (Vyhláška č. 162/2013 Z. "Vyhláška Ministerstva dopravy, výstavby a regionálneho rozvoja Slovenskej republiky, ktorou sa ustanovuje zoznam skupín stavebných výrobkov a systémy posudzovania parametrov").

4.2. Une référence à la procédure d'évaluation de la conformité applicable aux marchandises ou aux marchandises de ce type, ou une référence aux rapports de tous les essais effectués par l'organisme d'évaluation de la conformité, y compris le nom et l'adresse de cet organisme (lorsqu'une telle procédure a été suivie ou que de tels essais ont été effectués) :

Évaluation technique	***SKTP/20/0005/2401 Édition 2 délivrée par FIRES Batizovce, Slovaquie***
Système d'évaluation de la conformité :	***Système I (selon MDVRR SR č. 162/2013)***
SK Certificat de constance des performances	***SK01-ZSV-0387 délivré par FIRES Batizovce, Slovaquie***

5. Toute information supplémentaire jugée pertinente pour évaluer si les marchandises ou toute marchandise de ce type ont été légalement mises sur le marché dans l'État membre indiqué au point 4.1: **La déclaration de performance SK n° 05/24 a été délivrée pour les marchandises susmentionnées.**

Paramètres déclarés :

Caractéristiques essentielles	Caractéristiques de performance	Protocole de test	L.p. lab.
Libération de substances dangereuses	Le produit ne libère pas de substances dangereuses. Répond aux exigences de la loi n° 67/2010 Coll	SKTP/20/0005/2401 Édition 2, délivré par FIRES, s.r.o., Batizovce, le 12.03.2024	1
Résistance au feu	E 60 EI_1 60 EI_2 60 EW 60 (l'échelle pliante est toujours placée sur le côté non exposé au feu)	Rapport d'essai n° FIRES-FR-161-19-AUNS, vydal FIRES, s.r.o., daté du 14. 11. 2019 Rapport d'essai n° FIRES-FR-162-19-AUNS, vydal FIRES, s.r.o., daté du 14. 11. 2019 Avis de résistance au feu avec la classification n° FIRES-JR-078-24-NURE, vydal FIRES, s.r.o. le 07.03.2024 Avis de résistance au feu avec le numéro de classification FIRES-JR-079-24-NURE, délivré par FIRES, s.r.o. le 07.03.2024	

L.p. lab.	Nom et adresse du laboratoire d'essai
1	FIRES, s.r.o., Osloboditeľov 282, 059 35 Batizovce, Slovaquie

6. Cette partie de la déclaration de reconnaissance mutuelle a été établie sous la seule responsabilité de l'opérateur économique identifié au point 2.

Signé au nom du fabricant :

Nowy Sącz, 26.03.2024

Ewa Łukaszczyk-Haslik

Directeur de la certification et du contrôle de la qualité

FAKRO Sp. z o.o.
33-300 Nowy Sącz ul. Węgierska 144a
tel. 018 444-0-444 fax 018 444-0-333
NIP 734-10-01-487 REGON 490008737
BDO 000034766

Partie II

7. Déclaration et informations concernant la mise sur le marché des marchandises ou des marchandises de ce type.

7.1. Les marchandises ou les biens de ce type décrits dans la partie I sont mis à la disposition des utilisateurs finaux sur le marché de l'État membre indiqué au point 4.1.

7.2. Information selon laquelle des marchandises ou des biens de ce type sont mis à la disposition des utilisateurs finaux dans l'État membre indiqué au point 4.1, y compris des précisions sur la date à laquelle les marchandises ont été mises pour la première fois à la disposition des utilisateurs finaux sur le marché de cet État membre :

Première mise à disposition des biens en 2021 sur la base de la Déclaration de performance SK n° 05/21 accompagnée du Certificat de constance de performance n° SK01-ZSV-0387 délivré par FIRES, s.r.o., Osloboitel'ov 282, 059 35 Batizovce, Slovaquie, organisme agréé SK01.

8. Toute information supplémentaire jugée pertinente pour évaluer si les marchandises ou toute marchandise de ce type ont été légalement mises sur le marché dans l'État membre indiqué au point 4.1 :

Les marchandises ont été mises sur le marché en République slovaque conformément à la loi č. 133/2013 et au MDVRR SR *č. 162/2013*.

9. Cette partie de la déclaration de reconnaissance mutuelle a été établie sous la seule responsabilité du **fabricant spécifié au point 2.**

Signé au nom du fabricant :

Nowy Sącz, 26.03.2024

Ewa Łukaszczyk-Haslik

Directeur de la certification et du contrôle de la qualité



FAKRO Sp. z o.o.
33-300 Nowy Sącz ul. Węgierska 144a
tel. 018 444-0-444 fax 018 444-0-333
NIP 734-10-01-487 REGON 490008737
BDO 000034766

(1) Règlement (UE) 2019/515 du Parlement européen et du Conseil du 19 mars 2019 relatif à la reconnaissance mutuelle des marchandises légalement commercialisées dans un autre État membre et abrogeant le règlement (CE) n° 764/2008 (JO L 91 du 29.3.2019, p. 1).